

# Procès Sasser : Sven le pirate plaide coupable

Le procès de l'auteur du ver-virus Sasser s'est ouvert ce mardi 5 juillet. Sven Jaschan a »

*passé des aveux complets*», selon la porte-parole du tribunal de grande instance de Verden. Le procès se déroule à huis clos, car l'auteur de Sasser avait 17 ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Il a aujourd'hui 19 ans, et il travaille chez l'éditeur allemand spécialisé dans les solutions de sécurité informatique SecurePoint. Sven Jaschan confirme donc, ce n'est pas une surprise, qu'il est l'auteur de Sasser, virus qui se diffusait directement sur Internet en exploitant une faille de Windows. Un mode de propagation qui diffère du virus Netsky, un ver apparu en février 2004, qui se diffuse via un spam massif, et au développement duquel le jeune homme aurait participé. L'auteur de Sasser encourt une peine d'emprisonnement de cinq ans, et des dommages et intérêts évalués à 130.000 euros. Cependant, à moins que le juge ne retienne des circonstances aggravantes, le tribunal pourrait établir que le prévenu n'a pas sciemment voulu causer des dommages à autrui, et il pourrait se voir infliger « *un avertissement, un travail d'intérêt général, ou une détention spéciale pour délinquants mineurs* ». Le procès devrait se dérouler durant deux jours encore, avec l'audition de six témoins.